

Définition du Herd-book suisse – exigences pour les différents niveaux d'élevage

En vigueur dès le 1.1.2017

Approuvé le 22.08.2007 et adapté le 5.12.2007, le 10.09.2008, le 09.12.2009, le 10.12.2014, le 09.12.2015 et le 15.12.2016 par le comité central de Suisseporcs

Objectif d'élevage

<i>Truies d'élevage</i>	Potentiel de reproduction et de croissance élevé, bonne longévité dans une détention respectueuse des animaux.
<i>Porcs à l'engrais</i>	Engraissement à un poids vif conforme au marché, dans une détention respectueuse des animaux à un coût minimal avec une alimentation conforme à la pratique, carcasses d'excellente qualité

Objectifs du programme d'élevage

Objectifs	L'atteinte de l'objectif sera encouragée par une contribution financière
<i>Progrès d'élevage élevé</i> : sur les critères essentiels conformément à l'objectif d'élevage et avec une augmentation limitée du taux de consanguinité	<ul style="list-style-type: none"> intensité de sélection élevée (population suffisamment grande, taux élevé d'animaux testés) évaluation de la valeur d'élevage précise (taux élevé d'animaux testés, méthodes d'évaluation précises) intervalles entre générations courts (choisir des animaux jeunes avec de bonnes valeurs d'élevage) recours à des outils d'élevage qui optimisent le progrès d'élevage et le taux de consanguinité
<i>Transmission rapide du progrès d'élevage</i> au niveau d'élevage production	<ul style="list-style-type: none"> préférence à l'insémination artificielle très bon niveau sanitaire des exploitations de remonte achat de jeunes truies dans les exploitations situées en amont
<i>Elevage autonome</i> : le plus possible, si cela a un sens	<ul style="list-style-type: none"> compétitif sur le plan international au niveau des performances et du progrès d'élevage en cas d'impossibilité, coopération avec d'autres programmes d'élevage

Conditions de base pour toutes les exploitations fournissant des données pour l'évaluation de la valeur d'élevage (exploit. herd-book)

Conditions pour l'exploitation	Conditions pour l'animal
<ul style="list-style-type: none"> Convention avec SUISAG Enregistrement précis des données et annonce ponctuelle de tous les événements (saillie, mise-bas, sevrage, anomalies, identification, pertes) de tous les animaux d'élevage faisant partie du système d'évaluation. Contrôles par SUISAG ou l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> Les porcelets destinés à l'élevage doivent être marqués de manière bien lisible, selon le règlement pour la gestion du herd-book L'ascendance des porcelets marqués doit être démontrée sur deux générations (jusqu'aux grands-parents compris) Contrôles réguliers de l'ascendance (par sondage)

Exigences complémentaires spécifiques selon le niveau d'élevage

Niveau	Exigences
<p>Elevage nucléus (N)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre l'objectif d'élevage fixé par un travail d'élevage conséquent • Réaliser un progrès d'élevage en utilisant des méthodes d'élevage et de testage adéquates • Proposer des verrats reproducteurs pour l'insémination artificielle (verrats des lignées paternelles aussi pour la monte naturelle) et des jeunes truies pour le niveau multiplication • Production complémentaire de truies de croisement possible dans les plus grandes exploitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Nichées de pure race en suffisance: GPB, LS et GPBP ≥ 40 par an (ou bien pas de règles si les exigences du niveau nucléus d'une lignée maternelle sont remplies) <u>et</u> au moins 20% des nichées de pure race dans la race principale • Suivre les recommandations conformément au règlement "accouplements, testage et sélection dans les élevages nucléus" • Suffisamment de candidats à l'élevage testés (épreuves sur le terrain) : LM: exigence: dans la propre exploitation, ≥ 2 femelles testées / nichée de pure race <u>et</u> ≥ 1.5 femelles testées par truie du herdbook testée LP: exigence: ≥ 1.5 femelles GPBP testées, resp. ≥ 1.0 femelle D & P testée / nichée de pure race <u>et</u> ≥ 1 femelles testées par truie du herdbook dans la propre exploitation • Testages en station : LM: exigence: $\geq 12.5\%$ des nichées de pure race testées (EPC ou verrat EPP) (but: première nichée d'une truie testée) LP: exigence: $\geq 25\%$ des nichées de pure race testées (but : 1^{ère} et 2^e nichées d'une truie testées) • Transmission des données dans les 15 jours • Statut SSP AR ou équivalence selon le standard santé
<p>Multiplication (M)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des truies en provenance des élevages nucléus • Mettre à disposition des truies de croisement pour le niveau production • Fournir les données de reproduction (y compris les anomalies), de production et d'extérieur; informations nécessaires pour le suivi et l'amélioration du niveau nucléus. • Réserve pour l'élevage nucléus 	<ul style="list-style-type: none"> • Achat des jeunes truies auprès d'élevages nucléus : exigence : $>80\%$ des truies en production achetées • Transmission des données dans les 30 jours • Testage sur le terrain facultatif mais souhaité de tous les candidats à l'élevage, nombre minimum nécessaire pour déterminer l'évaluation de la valeur d'élevage • Statut SSP AR ou équivalence selon le standard santé
<p>Autorenouvellement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de porcelets à l'engraissement sans achat de jeunes truies • Production de porcelets à l'engraissement avec achat de jeunes truies nucléus et production de truies de croisement à l'exploitation • Fournir les données de reproduction (y compris les anomalies), de production et d'extérieur pour le suivi et l'amélioration des élevages nucléus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions identiques comme au niveau multiplication pour l'annonce des données et les épreuves sur le terrain

Abréviations: LM = lignée maternelle, LP = lignée paternelle, US = ultrasons, DL = description linéaire de l'extérieur, EPC = épreuve collatéraux EPP = épreuve performances propres